



# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 20 décembre 2018 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :  
AV/CJL/AD/AP/JM

**Rillieux-la-Pape, le 21 décembre 2018**

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Séance publique du jeudi 20 décembre 2018**

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt décembre deux mille dix huit après convocation légale,**

**Affaire suivie**  
**par :** Anne PRAT  
04.37.85.00.18

**Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers votants : 35

Nombre de conseillers absents : 0

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 20 décembre  
2018

**Présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Lerclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Sève, Bérujon, Dupuy, Daas, Prot, Poizat, Pelluet, De La Cruz, Atallah, Porcheret, Ravigneaux, Bouvier, Dandel, Bozon-Guillot, Belhout, Darne, Llubet, Desmet, Combier, M'Sai, Appell, Pin.

**Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** Nejjar donne pouvoir à Daas, Desjames donne pouvoir à Prot, Diss donne pouvoir Monnet, Petitgand donne pouvoir à De La Cruz, Cachard donne pouvoir à Combier.

**AFFICHAGE**  
**du 26 décembre**  
**2018 au 26**  
**janvier 2019**  
**inclus**

**Absent :** 0

**Secrétaire de séance :** Monsieur Antoine PIN

**Date de convocation :** 7 décembre 2018

**Date affichage compte rendu succinct :** 27 décembre 2018

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **approuve le compte rendu du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

- **prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**

### **2018/12/159 – Décision modificative n° 3 du budget principal**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'adopter** la présente décision modificative n°3 pour l'exercice 2018 d'un montant de 0 €, équilibrée en section de d'investissement.

### **2018/12/160 – Ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2019**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2019 les ouvertures de crédits suivantes, d'un montant total de 1 869 400 €.

### **2018/12/161 – Admission en non valeur et créances éteintes**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'admission en non-valeur d'une créance communale d'un montant de 15 376,98 euros et d'émettre un mandat sur l'article 6541, conformément au tableau A joint en annexe du rapport,
- **d'approuver** l'admission en créances éteintes pour un montant de 3 997,40 euros et d'émettre un mandat sur l'article 6542 conformément au tableau joint en annexe du rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2018/12/162 – Recensement de la population 2019 – Rémunération des agents recenseurs**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de fixer** la rémunération selon les taux forfaitaires énoncés dans le rapport
- **de dire** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2019, en dépenses et en recettes,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à cette opération.

**2018/12/163 – Cimetière communautaire de la Métropole site de Rillieux-la-Pape – Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2019**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de formuler** un avis favorable aux tarifs proposés ci-après la Métropole de Lyon pour le parcimetièrre de Rillieux-la-Pape pour l'année 2019.

**2018/12/164 – Société publique locale « Pôle Funéraire Public – Métropole de LYON » - Approbation du rapport annuel 2017 des mandataires**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le rapport annuel 2017 des mandataires de la Société Publique Locale, annexé au rapport.

**2018/12/165 – Service extérieur des Pompes funèbres - Convention de délégation du service public extérieur des pompes funèbres – Convention de délégation du service public extérieur des pompes funèbres à la SPL « Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon »**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le projet de convention de délégation du service extérieur des pompes funèbres avec la SPL « Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon » et les prix et tarifs 2019 ci-annexés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la délégation du service extérieur des pompes funèbres avec la SPL « Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon » et, plus généralement, à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires dont l'encaissement de la redevance.

**2018/12/166 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'approuver** les modifications apportées au tableau des effectifs,
- **d'approuver** les créations des postes présentés, dans les conditions précisées dans le rapport, les crédits étant inscrits au chapitre 012 du budget.

## **2018/12/167 – Création d'un emploi de Cabinet**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**

**Abstentions : 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel, madame Bozon-Guillot**

**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **de donner** un avis favorable à la création d'un emploi de cabinet,
- **d'inscrire** au budget, un crédit annuel de 86 734,26 € (base au 1<sup>er</sup> décembre 2018 du point d'indice de la fonction publique et du RIFSEEP), montant maximum pour 1 emploi de Cabinet calculé sur la base de 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé et 90% du régime indemnitaire versé au fonctionnaire titulaire de l'emploi fonctionnel le plus élevé (le crédit annuel évoluera selon l'actualisation des règles en la matière).

## **2018/12/168 – Convention avec le Centre de Gestion**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** les conventions à intervenir avec le Centre de gestion pour les prestations précisées ci-dessus, et annexées au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces permettant l'exécution de la présente délibération,
- **d'imputer** les dépenses au chapitre 012 du budget communal.

## **2018/12/169 – Subvention exceptionnelle à l'association Cap Nord**

Rapporteur : X. Bérignon

le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

**Monsieur Atallah, Président d'association, n'a pas participé au vote.**

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 121 € à l'association Cap Nord pour la prise en charge de cette dépense exceptionnelle,
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget principal à l'article 6574.

## **2018/12/170 - Création d'un équipement d'accueil polyvalent rue Capitaine Julien: Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2018 - Clôture de l'autorisation de programme**

Rapporteur : C. Leclerc

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

## Vote

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

▪ **d'approuver** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 8579151,

▪ **de dire** que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2016 =	28 281,60 €
- crédit de paiement 2017 =	942 728,88 €
- crédit de paiement 2018 =	68 499,13 €
- crédit de paiement 2019 =	0,00 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 33 – section investissement (dossier n°8579151).

▪ **d'approuver** la clôture de l'autorisation de programme n°8579151 avec un montant total de dépenses s'élevant à 1 039 509,61 € TTC.

### **2018/12/171 – Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détails alimentaires et non-alimentaires de Rillieux-la-Pape pour l'année 2019**

Rapporteur : J. Pruvost

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

▪ **d'autoriser** l'ouverture dominicale des commerces de détails alimentaires et non-alimentaires qui en ont fait la demande (cf annexe).

▪ **d'autoriser** l'ouverture dominicale des commerces de détails alimentaires et non alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup> et qui en ont fait la demande (cf annexe).

▪ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document lié à l'exécution de cette disposition, et permettant la mise en œuvre des ouvertures dominicales.

### **2018/12/72a – Fonds Petits travaux 2019 : modalités d'intervention de la ville de Rillieux-la-Pape, programme et demande de subvention**

Rapporteur : V. Prot

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

▪ **de valider** le programme Fonds Petits Travaux 2019 présenté dans la convention annexée au rapport,

▪ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'intervention de la commune de Rillieux-la-Pape pour compte de tiers, dans le cadre de l'opération « Fonds Petits Travaux 2019 »,

▪ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

▪ **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires et organismes,

- **de prendre** en charge, au moment de la clôture des opérations contenues dans chacune des conventions, le montant des dépenses non couvert par des recettes, et ceci par l'émission d'un mandat d'ordre correspondant à une subvention à caractère exceptionnel,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes :
  - 4581 fonction 824 – dépenses d'investissement sous mandat en opération réelle
  - 4582 fonction 824 – recettes d'investissement sous mandat en opération réelle et d'ordre
  - 674 fonction 824 – subventions exceptionnelles en opération d'ordre

### **2018/12/172b – Jardins Collectifs – Demande de subvention**

Rapporteur : V. Prot

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'approuver** le projet de jardins collectifs, Montée Castellane
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Métropole
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs.

### **2018/12/173 – Pacte de cohérence métropolitain. Petite Enfance**

Rapporteur : A. Vincendet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de gestion relative au suivi santé des établissements d'accueil du jeune enfant,
- ainsi que toute pièce et document se rapportant à ce dossier.

### **2018/12/174 – Convention de partenariat avec l'association « Sport dans la Ville »**

Rapporteur : A. Daas

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le versement de 21 500 euros à l'association Sport dans la Ville au titre de l'année 2018
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée et toutes pièces se rapportant au dossier, en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, qui définit les conditions de versement des subventions aux organismes de droit privé par les personnes publiques, et au décret d'application du 6 juin 2001.
- **de dire** que les crédits sont prévus au budget communal.

**2018/12/175 - Dispositif Fonds d'Initiative Local Habitant et Fonds Associatif Local : actions 2018**

Rapporteur : A. Daas

le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

**Monsieur Combier, membre d'association, ne prend pas part au vote.**

- **d'approuver** le tableau annexé au rapport faisant état des actions retenues sur l'année 2018 et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- **de préciser** que les crédits figurent au budget communal, article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » fonction 520
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs.

**Fin de séance à 20 h 15.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)